

Pour une meilleure réforme de notre système de retraite

Nous avons besoin d'une réforme du système de retraite, mais pas de celle proposée par le gouvernement. Au-delà d'un encouragement au prolongement de la vie active, il est nécessaire de rendre le système plus transparent et plus équitable. Or, de ce point de vue, la réforme aggrave les défauts du système actuel en jouant excessivement sur deux paramètres clefs : l'âge légal et la durée requise pour recevoir une retraite au taux plein. Commençons par les défauts d'un âge légal couperet : pourquoi interdire à quelqu'un qui a 63 ans de prendre sa retraite s'il accepte une décote justement calculée pour préserver l'équilibre du système ? Tant que cet âge légal était relativement bas (60 ans puis 62 ans), son côté couperet ne posait guère de problème, mais à 64 ans la contrainte qui va s'exercer sur beaucoup de travailleurs sera inutilement stricte. S'agissant du rôle également exorbitant de la durée de cotisation, avec des décotes très importantes si les trimestres requis pour le taux plein ne sont pas acquis, on espère rendre le système plus juste en favorisant ainsi ceux qui ont commencé à travailler tôt. Mais cela crée bien sûr beaucoup d'inégalités non justifiées : pourquoi le salarié s'étant arrêté pour une année sabbatique – ou ayant prolongé ses études – doit-il être pénalisé par une décote allant très au-delà de ce que justifie une année de moins de cotisations ?

Notre système fondé sur ces deux paramètres clefs s'est construit par couches successives, souvent de façon pragmatique pour réduire le coût des réformes populaires (passage aux 60 ans) ou limiter autant que possible les protestations lors des réformes impopulaires. Mais plus le système se durcit, plus il devient important d'avoir des règles claires et équitables. Et il n'est évidemment pas nécessaire de programmer un « big bang » anxiogène fondé sur le passage à la retraite par points pour concevoir un meilleur système, plus efficace, plus juste et plus facile à piloter avec souplesse dans la durée. Le bon système, sans couperet d'âge ou de durée de cotisation, est celui de la « retraite choisie » où la pension dépend sans effets de seuil massifs des cotisations versées (simple produit de la durée de cotisation par le salaire moyen durant la carrière, pas besoin de « points » !) et de l'âge effectif de départ en retraite (qui détermine la durée de paiement probable des pensions). Et il serait finalement assez simple de faire progressivement évoluer le mode de calcul des droits dans cette direction. On objectera qu'il faut aussi tenir compte du fait que les travailleurs les plus pauvres ont généralement une espérance de vie plus faible. Mais tout baser sur l'âge d'entrée dans la vie active – c'est-à-dire sur la situation à 18 ou 20 ans - pour en tenir compte semble assez absurde. C'est pourtant ce que fait le gouvernement en compliquant encore les dispositifs pour carrière longue. Au-delà de la prise en compte de la pénibilité, il semblerait infiniment plus simple et plus juste de bonifier de façon transparente les retraites faibles dans le cadre de cette retraite choisie à construire.

La réforme préparée par le gouvernement a un objectif louable : augmenter la durée de la vie active pour tenir compte de l'augmentation de l'espérance de vie. Mais sommes-nous réduits à choisir entre la démagogie coûteuse du retour de la retraite à 60 ans, le statu quo et cette réforme « paramétrique » manquant d'ambition ? Est-il encore temps d'engager une véritable concertation pour construire le système simple, juste et équilibré dont nous avons besoin pour les décennies à venir ?

Olivier Davanne est enseignant en économie à l'université Paris-Dauphine-PSL et coauteur du rapport « Retraites et épargne », Conseil d'analyse économique, 1998.